VILLE DE pully
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N° 63.2026

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 13/11/2026 au 11/12/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire	NOMO Constructions SA
Demandeur	NOMO Constructions SA
Adresse	Route de Vevey 34, 1009 Pully — Parcelle N° 650
Type de demande	☐ Abattage ☑ Elagage ☐ Taille
Végétation concernée	☐ Arbre isolé ☐ Haie ☐ Groupe d'arbres / bosquets
Arbre classé	☐ Oui → N° (voir plan de classement des arbres) ☑ Non
Essence(s)	Cèdre de l'Himalaya – Cedrus deodara
Diamètre(s) du tronc	environ 98 cm — Hauteur(s) : environ 22 m
Etat sanitaire	Bon / conforme au rapport arboricole Ellexa

Motif de l'abattage / élagage / taille

Impératif de construction : adaptation ponctuelle de la couronne au gabarit du bâtiment autorisé, selon la demande de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) de la Ville de Pully.
Certaines branches du Cèdre de l'Himalaya ont poursuivi leur croissance depuis l'établissement du rapport arboricole Ellexa du 4 octobre 2023 et depuis l'octroi du permis de construire réformé du 27 février 2026, aujourd'hui en force. Elles empiètent désormais sur le gabarit de cohabitation prévu avec la construction autorisée.
L'élagage demandé est limité aux branches identifiées sur les documents joints et sera réalisé conformément aux recommandations du spécialiste arboricole.

VILLE DE pully
Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Ch. de la Damataire 13 - CP 63 - 1009 Pully

Demande N° 63.2026

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom	NOMO Constructions SA	Nom	-
Adresse	Rue des Terreaux 2, 1003 Lausanne		
Téléphone	+41 79 959 54 34		
Adresse e-mail	info@s-architectes.ch		

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom	Marc	Nom	Verdon
Société	Ellexa Sàrl / Vertitech Sàrl		
Adresse	Ch. des Artisans 11, 1616 Attalens / Rte de la Broye 61, 1623 Semsales		
Téléphone	+41 78 342 57 17		
Adresse e-mail	info@vertitech.ch		

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s)	-
Essence(s)	-

Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

☑ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel

☐ Photos de l'arbre actuel

☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Lausanne, le 11 novembre 2026 **Signature**